

20 universités en difficultés financières : **Avec l'aval du ministère l'Université de Nantes vote un budget 2013 en déséquilibre**

Le conseil d'administration de l'université a adopté le lundi 22 janvier 2013 un budget prévisionnel en déséquilibre de 1,2 million d'euros (M€) avec comme corollaire un plan dit de « retour à l'équilibre » qui soumet les personnels et les étudiants à de nouvelles mesures d'austérité.

Le budget prévisionnel 2013

Le budget 2013 de l'université (326 M€) inclut une dotation de l'État de 233 M€. Dotation -en hausse de 4,4 M€ par rapport à 2012- mais, pas suffisante pour couvrir les dépenses. Le 18 décembre dernier, le conseil d'administration avait demandé des moyens supplémentaires pour compenser les dépenses liées au passage aux responsabilités et compétences élargies (LRU). Sans succès.

Le problème ? Les augmentations de la masse salariale. Le CAS pension (compte d'affectation spéciale relative aux pensions de retraite des agents de l'État) augmente en effet de 5,2 M€. Le glissement vieillesse technicité (augmentations de salaire liée à l'ancienneté) augmente, lui, de 1,5 M€.

Depuis 3 ans l'université vit en mode dégradé. Selon une estimation présentée aux administrateurs, il serait nécessaire -pour répondre aux besoins de fonctionnement normal- d'obtenir une dotation complémentaire de fonctionnement de 7 M€. Ce qui avec le manque sur la masse salariale correspondrait à **une augmentation des ressources Etat de 12,6 M€** entre 2012 et 2013. Le fonds de roulement réduit à 9 journées de charges décaissables en 2012 devrait, lui aussi, être abondé d'une **subvention d'investissement de 6 M€**.

Résultat : 76 postes gelés

Le conseil d'administration a donc voté un budget en déséquilibre à 22 voix pour, 8 voix contre (liste intersyndicale ensemble dont le représentant CGT (SNTRS), et une abstention (association étudiante locale). Pensant pouvoir garder la main sur la gestion, le cabinet présidentiel a négocié auprès du ministère que l'université ne soit pas mise sous tutelle du recteur. Cependant, cela s'accompagne de mesures drastiques pour diminuer la masse salariale, les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Le fonds de roulement est encore sollicité de 1,2 M€ pour combler le déficit, mettant en danger la trésorerie de l'établissement

Ainsi, 50 postes d'enseignants-chercheurs seront gelés à partir de septembre 2013 et 26 contrats de personnels administratifs ne seront pas renouvelés alors qu'il manque déjà 230 emplois.

Les élus étudiants prévoient également une dégradation de leur condition d'accueil et de formation. En effet, les heures complémentaires qui permettent de suppléer au manque de personnels seront réduites de 13%. Conséquences des matières vont être supprimées avec suppressions de masters et d'heures d'enseignement.

C'est déjà le cas en sciences où un master en composants électroniques n'est plus proposé bien que ces masters de physique offrent de nombreux débouchés. Il n'est d'ailleurs pas certain que toutes les salles de travaux pratiques puissent fonctionner, l'université ne pouvant plus assurer l'achat et l'entretien des équipements. Les moyens pour le plan réussite en licence -prioritaire selon le Ministère- sont divisés par deux. La situation est ainsi devenue aussi critique en licence de droit et de lettres classiques où le latin et le grec sont menacés en philosophie.

La carte de formations sera également revue pour avec une « mutualisation d'économies » avec les autres établissements de la région permettant de réduire la voilure des formations initiales proposées en Pays de la Loire. Une contribution est aussi demandée aux composantes à hauteur de 5% des ressources issues de la formation continue et de la taxe d'apprentissage.

Conséquences pour la recherche?

Une diminution de 5% est entérinée sur les dotations de fonctionnement des composantes (UFR, écoles, instituts) et laboratoires, elle s'ajoute à celle de 20% en 2012. La dotation infrastructure se voit diminué de 8% sans tenir en compte la dégradation du bâti avec notamment l'annulation d'un projet immobilier. Les investissements limités au strict minimum depuis 2 ans entérinent notamment une obsolescence du parc informatique qui se traduit déjà par des pannes de plus en plus fréquentes.

Ce sont les ressources propres des composantes et laboratoires via les contrats de recherche (ANR, collectivités territoriales, Europe, entreprises), les recettes de formation continue et d'apprentissage qui sont sollicitées pour renflouer la sous-dotation ministérielle de l'université. Difficile de parler d'autonomie dans ce contexte. Dans son projet annuel de performances 2013, l'université fait donc le choix stratégique de soutenir prioritairement les thématiques retenues pour les investissements d'avenir (Mer, STIC, Santé, Matériaux) qui représentent moins de 10% du potentiel actuel de la recherche nantaise avec une ou deux autres thématiques émergentes dont Sciences Humaines et Sociales. Les Labex et les Instituts de Recherche en Santé seront aussi valorisés et soutenus en ressources humaines, notamment par des cofinancements de doctorants et post-doctorants.

Et la résorption de la précarité ?

Le recensement fait par les ressources humaines de l'université de Nantes conduit à, seulement, 163 contractuels éligibles aux concours réservés inscrits dans la loi Sauvadet (78 catégorie C, 16 B et 69 A). Pour la première session, l'université annonce la titularisation de 41 d'entre eux, (22 C, 4. B et 15. A). Une circulaire du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 6 décembre 2012 précise que chaque université doit créer autant de postes que d'éligibles sur 4 ans. Cependant, le plafond d'emploi prévu par le Budget prévisionnel de Nantes prévoit une augmentation de 5 emplois de titulaires BIATSS et une soixantaine de d'enseignants y compris les allocations doctorales par rapport aux effectifs de 2012. D'autre part l'université prévoit le gel de 4 postes sur les 14 postes attribués à Nantes dans le cadre des 1000 postes pour l'ESR. Nous sommes loin du compte pour assurer, a minima, les remplacements des départs (retraite et autres), l'application de la loi Sauvadet d'autant que le recensement des éligibles à la loi Sauvadet devrait être élargi aux contractuels multi employeurs. L'emploi aussi bien titulaire que contractuel devient une marge de manœuvre financière pour l'université.

Le président déclare espérer « être accompagné par le ministère sur le numérique, l'immobilier » et compte « avoir des abondements au fur et à mesure ». Cependant la circulaire du premier ministre du 14 janvier dernier sur la gestion des dépenses publiques laisse entendre que la marge de manœuvre des ministères est quasi nulle d'autant que 20 universités semblent avoir de sérieux problèmes budgétaires.

Des solutions ?

Les annonces d'université régionale pressentie dans le projet de loi pour l'enseignement supérieur et la recherche (Nantes, Angers, Le Mans) ne peuvent rassurer les personnels, si celle-ci ne s'accompagne pas des moyens ni d'instances où ils pourront intervenir dans les décisions. En quoi ces superstructures amélioreraient les conditions d'exercice de nos missions de recherche et de formation ? Le projet de la loi de l'acte III de décentralisation annonce de nouveaux transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales -notamment celles de l'innovation, de la gestion des fonds européens, du patrimoine immobiliers des universités- qui permettraient aux régions de définir des stratégies différenciées sur d'importantes parties de politiques publiques nationales. Dans ce cadre comment sera définie la politique nationale de recherche ? Quel rôle sera dévolu aux organismes nationaux de recherche publique ? Quel statut pour les personnels ?

Les élus du conseil d'administration des listes Ensemble et, ont fait voter une motion (20 Pour, 6 Abstentions) demandant que la dotation ministérielle soit à la hauteur des besoins de l'université. Et,

afin d'engager une réflexion collective sur la situation de l'université, la motion demandait au Président une fermeture administrative de l'université pour faciliter la mobilisation d'étudiants et des collègues. Celle-ci a été rejetée par le Président. Les organisations syndicales de personnels et d'étudiants ont appelé à une assemblée générale le 5 février.

Finalement, la région et le ministère ont mis la main à la poche : Le 30 janvier, la Région a annoncé la mise en place d'un "plan d'urgence", créditant l'université de 1,4 million d'euros pour du matériel informatique et multimédia des salles de cours et de formation à distance.

Et, le 4 février le président a décroché une rallonge de 1,4 million d'euros au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sous la forme d'un soutien aux investissements en cours. Malgré l'aide « exceptionnelle » accordée, il manque encore près de 14 millions d'euros à l'université de Nantes pour pouvoir fonctionner « a minima ».

Lise Caron élue au Conseil d'administration de l'université de Nantes

L'université de Nantes en chiffres	
Créée sous sa forme actuelle par un décret du 29 décembre 1961.	
Possède 6 campus dans l'agglomération nantaise et des antennes à Saint-Nazaire et à La Roche-sur-Yon.	
Université pluridisciplinaire: 125 masters, 69 licences dont 41 professionnelles, 6 diplômes d'ingénieurs et 82 diplômes médicaux	
11 unités de formation et de recherche (UFR) ;10 instituts, écoles ou observatoire ; 8 écoles doctorales.	
41 000 étudiants dont 1400 doctorants	
75 laboratoires et structures de recherche accrédités, plus de 3000 chercheurs dont près de 2700 Enseignants-chercheurs et près de 2000 techniciens ingénieurs dont 1570 (BIATSS).	

Evolution de l'emploi en ETPT gérés par l'université de Nantes

	2010	2011	2012* (estimations)	2013**
Enseignants-chercheurs	1984	2087	2106	2200
<i>titulaires</i>	1527	1530	1530	1564
<i>Contractuels (CDI+CDD)</i>	457	557	576	636
BIATSS	1559	1513	1500	1506
<i>titulaires</i>	1050	1043	1039	1044
<i>Contractuels (CDI+CDD)</i>	509	470	461	462
total	3543	3600	3606	3707
<i>titulaires</i>	2577	2573	2569	2608
<i>Contractuels (CDI+CDD)</i>	966	1027	1037	1098

Données : université de Nantes

* Estimations*

** Plafonds d'emplois BP 2013 correspondant aux autorisations d'emplois mais pas aux emplois réels.

Investissements d'avenir portés par les laboratoires nantais, **moins de 10% du potentiel de recherche**

2 labex en santé « Immunothérapies Grand Ouest » (IGO) et « Innovative Radiopharmaceuticals in Oncology and Neurology » (IRON) participation à 9 autres Labex

1 Equipex « ARRONAXPLUS : Nucléaire pour la Santé », et participation à trois autres équipements

1 démonstrateur préindustriel en biotechnologie, Consortium préindustriel des vecteurs de thérapie génique (Évry, Nantes) (PGT)

1 Institut Hospitalo-Universitaire prometteur (IHU): Centre Européen des Sciences de la Transplantation et d'Immunothérapie (TSI- IHU)

Participation à 4 infrastructures nationales en biologie santé,

1 Institut de Recherche Technologique en technologies avancées de production, composites, métalliques, structures hybrides (IRT Jules Verne)

1 Initiative d'excellence en formations innovantes: Une santé-une médecine ; de l'animal à l'homme (M-AN-IMAL) et participation à 3 autres

Participation à la **Société d'accélération du transfert de technologie** Grand Ouest

Motion adoptée lors du conseil d'administration de l'université de Nantes du 21 janvier 2013

"Nous, administrateurs de l'université de Nantes, estimons que la dotation de l'Etat ne suffit en rien à assumer les missions de services public dévolues à notre université mais va, au contraire, dégrader nos conditions d'étude et de travail.

C'est pourquoi nous appelons toute la communauté universitaire à un large mouvement de mobilisation afin, dans un premier temps, de sensibiliser le plus grand nombre à la situation critique dans laquelle se trouve notre Université, et dans un second temps, d'interpeller le gouvernement en le mettant face à ses responsabilités.

Nous appelons, par une fermeture administrative, au rassemblement de l'ensemble de la communauté universitaire le 5 février 2013 afin d'engager une réflexion sur la situation de notre université."